

# LE TRIGONOCÉPHALE

Espèce patrimoniale de la Martinique,  
appelé aussi Bothrops fer de lance,  
sèpan, bet-long, kravat  
(*Bothrops lanceolatus*)

*J'améliore mes connaissances  
sur la biodiversité martiniquaise !*



## ARRIVÉ EN MARTINIQUE AVANT LES HOMMES



INFO

Il est présent depuis plus de 4,2 millions d'années<sup>(1)</sup>

Il était présent avant les colons, il a même fait fuir la 1<sup>ère</sup> tentative de colonisation de la Martinique le 25 juin 1635<sup>(2)</sup>



INTOX

Il a été introduit sur l'île de la Martinique au temps de la colonisation

*C'est faux*

## UNIQUEMENT PRÉSENT EN MARTINIQUE



INFO

Il est présent uniquement en Martinique, c'est un endémique strict !

Il a été classé EN (en danger d'extinction) sur la liste rouge régionale 2020<sup>(3)</sup>

Il peut attaquer quand il est enroulé sur lui-même et lorsque le cou est contracté

Il peut se retourner et mordre quand on lui marche dessus



INTOX

Il préfère attaquer que fuir quand il voit un homme

Il est à l'affût de l'Homme pour en faire sa proie

*C'est faux*



Trigonocéphale  
©M. Dewynter

## UNE ESPÈCE VENIMEUSE



INFO

Il y a **moins de trente morsures par an**<sup>(4)</sup>

Il existe un **sérum anti-venin**, le Bothrofav disponible au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHU)<sup>(4)</sup>

Il n'y a **pas eu de décès depuis 15 ans**<sup>(4)</sup>

En cas de morsure, **appeler le 15**, suivre les consignes, rassurer et mettre la personne au repos



INTOX

Je pose un **garrot**

J'**aspire** le venin

**C'est faux**

## UNE ESPÈCE PROTÉGÉE



INFO

Il est **protégé** ainsi que son habitat (bord de rivières, forêts humides) depuis le **14 octobre 2019**<sup>(5)</sup>

Je peux **faire fuir un trigonocéphale** ou **appeler les pompiers**



INTOX

Je peux **tuer un trigonocéphale** et ses petits<sup>(6)</sup>

Je peux **capturer un trigonocéphale** qui m'a mordu<sup>(6)</sup>

**C'est faux**



**Plus d'informations sur le site de la DEAL**

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/serpents-a1416.html>

Sources :

- (1) Wünster et al, 2002 [https://www.researchgate.net/publication/319830486\\_Le\\_statut\\_de\\_conservation\\_de\\_Bothrops\\_lanceolatus](https://www.researchgate.net/publication/319830486_Le_statut_de_conservation_de_Bothrops_lanceolatus)
- (2) Daney de Marcillac, Histoire de la Martinique, 1846
- (3) <https://uicn.fr/liste-rouge-faune-martinique/>
- (4) Resière D, Hossein M, Megarbane B. Les morsures de serpent par *Bothrops lanceolatus* en Martinique, *Med Santé Trop*, 2018;28:37-43. doi : 10.1684/mst.2018.0760 et com. pers, H. Medhaoui et D. Resière, CHU Martinique, Août 2020
- (5) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORTEXT000039248508&categorieLien=id>
- (6) Acte passible d'amende allant **jusqu'à 150 000€ et 3 ans d'emprisonnement (article L415-3 du code de l'environnement)**

ou en flashant ce code  
depuis votre smartphone  
ou votre tablette



Depuis la fin de l'année 2019, le Trigonocéphale, une espèce endémique menacée, est protégé : sa détention, sa capture, sa vente et sa destruction, sans autorisation préfectorale, sont sévèrement punies par la loi.

Trigonocéphale  
©ODE Martinique